



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 02-3 - MUSEE  
D'ARCHEOLOGIE - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
AVEC L'ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION ET LA DIFFUSION DES  
CONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES -  
AUTORISATION DE SIGNATURE //**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1180/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Depuis l'année 2004, un partenariat avec l'Association pour la Promotion et la Diffusion des Connaissances Archéologiques (APDCA) permet d'enrichir le cycle de conférences du musée par des visites de sites, de monuments ou de chantiers archéologiques. Ces visites sont gratuites pour le public.

La Commune souhaite renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'APDCA pour une durée de quatre ans.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de subventionnement par la Commune des actions de l'association et la mise à disposition de moyens techniques (outils de communication notamment) matériels (mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements notamment) et humains.

En effet, les manifestations proposées par l'association, parmi lesquelles figurent les Rencontres Internationales d'Histoire et d'Archéologie d'Antibes, des conférences et des visites de sites et de monuments tels que Glanum dans les Alpilles, participent par leur rayonnement et par la qualité de leurs intervenants, à la diversification de la vie culturelle de la Commune et cette association, seule organisatrice des actions subventionnées, répond à une mission d'intérêt général et local.

Pour mémoire, cette association a obtenu de la Commune une subvention de 4.000 €, au Budget Primitif 2015, pour mener à bien ses actions.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et l'Association pour la Promotion et la Diffusion des Connaissances Archéologiques (APDCA) ainsi que les avenants qui s'y rapportent sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/04/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM1180-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150410-DCM1180-15-DE

---

**Date de décision :** 10/04/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture